

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal de la commune de Vauhallan se réunira dans la salle du conseil municipal
le jeudi 13 mars 2025 à 21h00

- 1) Reprise anticipée du résultat 2024 et prévision d'affectation sur l'exercice 2025
- 2) Vote des taux d'imposition pour l'année 2025
- 3) Adoption du budget primitif 2025
- 4) Versement de subventions aux associations et au CCAS pour l'année 2025
- 5) Approbation de la convention annuelle d'objectifs avec le Comité des fêtes
- 6) Fixation des tarifs pour le mini camps 2025



M. le Maire,

Bernard GLEIZE